Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260923-DL26_198-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 23/09/26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2026 / 198

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 19 Exprimés : 27	L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 15 septembre 2026 Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Sylviane TOULON, Benoît CHAISY (adjoints), Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ. Absents représentés : Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR, Djamila BOUFELAH, Jeanine CALCIO GAUDINO, Vincent THOMAS, Gilles BARJOU, David ROSENBLUM, Paul HUTTEAU d'ORIGNY. Absents excusés : / Absents : / Secrétaire de séance : Benoit BROUSSEAU

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Divers

DOMAINE ET PATRIMOINE
CONVENTION D'ANCRAGE POUR LA VIDEOPROTECTION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives à la vidéoprotection ;
- Vu le projet de convention type d'ancrage annexé à la présente délibération ;
- Considérant le déploiement du dispositif de vidéoprotection de la Ville de Tonnerre sur différents secteurs du territoire communal ;
- Considérant que la mise en œuvre de ce dispositif peut nécessiter l'installation de supports, ancrages et équipements techniques sur des immeubles appartenant à des tiers ;
- Considérant la nécessité de recueillir l'autorisation des propriétaires concernés et d'encadrer les conditions d'installation, d'entretien, de maintenance et, le cas échéant, de déplacement ou de suppression de ces équipements ;
- Considérant que ces autorisations sont consenties à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public attaché au dispositif de vidéoprotection ;
- Considérant l'avis favorable de la commission en charge des travaux, des projets, de l'urbanisme et de l'habitat en date du 08/09/2026 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	**Pour : 27**
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'approuver la convention type d'ancrage pour l'installation d'équipements nécessaires au dispositif de vidéoprotection de la Ville de Tonnerre, telle qu'annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260923-DL26_198-DE

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer, sur la base de cette convention type, les conventions d'ancrage avec les propriétaires des immeubles concernés ou leurs représentants dûment mandatés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

MAIRIE DE TONNERRE 89700 (Yonne)

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

Benoit BROUSSEAU
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.